

L'UCLouvain lance la course au rectorat

UNIVERSITÉ Sébastien Van Bellegem affrontera peut-être Vincent Blondel

► Officiellement, il n'y a encore qu'un candidat pour briguer le rectorat de l'UCLouvain : Vincent Blondel, qui pourrait se succéder.

► Mais un challenger, Sébastien Van Bellegem, fait durer le suspense.

Pour l'un, la vie se déroule le plus souvent sans cravate ; juste une veste sombre sur une chemise blanche décontractée. Pour l'autre, la cravate est au contraire une marque de fabrique. Outre ce détail vestimentaire qui dit beaucoup sur l'image que l'on veut donner, tout sépare les deux hommes. Tout sauf leur employeur : l'Université catholique de Louvain. Et leur ambition : rester ou (peut-être) devenir recteur de leur institution.

Pour le premier, le recteur actuel Vincent Blondel, il s'agit évidemment de rester, de solliciter un second mandat. Pour le second, Sébastien Van Bellegem, doyen de la faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, il s'agit (peut-être) d'être candidat au

même poste. A l'UCLouvain, personne ne doute, depuis des mois, de son ambition à postuler au sommet de l'institution. Mais jeudi, à 25 heures de la limite du dépôt des candidatures, il faisait durer le suspense.

« J'ai reçu beaucoup de sollicitations de la part de membres de ma faculté mais aussi d'autres facultés, nous confiait-il. Pour l'heure (jeudi à 17 h), je n'ai toujours pas déposé mon dossier. Cela pourrait se concrétiser mais je réserve la primeur de l'annonce à la communauté universitaire. Vous me direz qu'une candidature se prépare de longue date et vous avez raison mais je ne confirme pas l'information selon laquelle je serais candidat. » On en est donc réduit à attendre et...

à découvrir sur les réseaux sociaux combien le peut-être futur candidat a multiplié les sorties publiques ces derniers mois.

Pour le reste, rien à l'horizon.

Dans un milieu où il est difficile de préparer une candidature discrètement - ne serait-ce que parce qu'il faut s'entourer d'une équipe -, il ne semble pas y avoir d'autres velléités de partir à l'affrontement avec le recteur sortant. Seule une information en provenance de la faculté de médecine donne pour aspirant un chef de département de l'hôpital Saint-Luc. Information infondée, insiste-on à bonne source.

Sauf énorme surprise - dans un sens comme dans l'autre -, il devrait donc y avoir deux candidats à l'élection rectorale : peut-être/probablement Sébastien Van Bellegem et Vincent Blondel.

« Quoi, vous en doutiez, vraiment ?, plaisante le recteur sortant dans une vidéo publiée sur Facebook. Ce furent cinq années

formidables, on a réalisé beaucoup de choses ensemble et il y en a encore beaucoup à réaliser. Je me réjouis de faire tout cela avec vous toutes et avec vous tous. Je compte sur vous. »

Lorsqu'il est arrivé à la tête de l'UCLouvain en 2014, il avait promis « d'apaiser l'université ». Elle avait en effet encaissé coup sur coup une série de réformes : plan de développement et de réorganisation interne, fusion avec

les Fucam de Mons, négociation laborieuse du décret paysage...

Vincent Blondel a tenu parole, permettant au personnel de digérer les décisions du passé. Ce qui ne l'a pas empêché d'accompagner l'implémentation de ce décret paysage, de soutenir une série d'initiatives internes, d'être très actif sur le plan international

et de négocier la fusion avec Saint-Louis à Bruxelles.

Sur le fond, cette fusion est réglée. Sur la forme, il manque tou-

jours « le » décret qui permettra aux deux institutions d'unir leur destin sans perdre leur âme. Alors qu'il devient difficile - mais pas impossible - d'aboutir avant la fin de la législature, le recteur sortant est un peu amer : « Partout, les fusions sont encouragées mais ici, elle pose un problème politique. Si cette volonté avait été exprimée par d'autres universités, sans doute aurait-elle eu lieu depuis longtemps... Ici, le politique fait peser une contrainte sur la liberté d'association en posant des exigences de réduction du volume d'activités. Cette fusion est inévitable sous cette législature ou la suivante, mais je n'entraînerai pas l'université dans un processus où elle devrait se couper un bras ou une jambe. » ■

ERIC BURGRAFF

EN PRATIQUE

Candidature

Tout professeur à temps plein peut se porter candidat à la fonction rectorale, pour autant qu'il soit soutenu par au moins 120 membres de la communauté universitaire. Les dossiers de candidature doivent être déposés pour ce vendredi 15 février à 18h. La commission électorale se donne alors un mois pour les valider.

Calendrier

Un premier tour sera organisé du 23 au 25 avril. Toute la communauté universitaire (environ 36.800 personnes) peut voter, selon un principe de suffrage universel pondéré : les professeurs comptent pour 61 % des voix, les scientifiques pour 13 %, les personnels académiques/techniques pour 13 % et les étudiants pour 13 %. Le candidat qui obtient 50 % des voix est élu recteur. Dans le cas contraire, un second tour sera organisé du 20 au 22 mai.